

Demande de reconnaissance d'une MÉCONNAISSANCE

L'opération palestinienne de demande de reconnaissance d'un « Etat de Palestine » est un chef d'œuvre de manipulation du discours et des consciences. C'est une déclaration de guerre extrêmement astucieuse parce qu'elle s'énonce dans un discours victimaire, de surcroît en quête – très procédurière et formellement juridique – de « reconnaissance ». Quelle meilleure façon de séduire l'opinion que de toucher ce qui soucie le plus tout individu aujourd'hui : être « reconnu » par les autres en un âge de massification ?

Shmuel Trigano

Professeur des Universités

La réalité

Pourquoi il y a une Autorité Palestinienne

Or, s'il y a une « Autorité Palestinienne », c'est bien parce qu'Israël lui a donné une existence par les Accords d'Oslo, après être allé chercher à 3000 km de là, à Tunis, une organisation terroriste, l'« Organisation de Libération de la Palestine », vaincue et pourchassée, pour mettre en son pouvoir des territoires, une police, une reconnaissance internationale qu'elle n'avait jamais eues auparavant. Israël ne remettait pas en effet une terre occupée à son légitime propriétaire car il n'y a jamais eu, dans l'histoire, d'Etat de Palestine et la conscience d'être une nation – et pas une partie de la *Oumma* – est très récente chez les Palestiniens, congénitalement inséparable de leur confrontation avec Israël. Il n'y a

pas eu, il n'y a jamais eu, il n'y aura jamais de « Palestine » sans Israël. Comme la guerre de 1948 l'a démontré – sans que cela n'ait jamais gêné les Palestiniens ! – l'Égypte et la Jordanie n'en feraient qu'une bouchée de pain.

Des frontières?

De fait, avant 1967 – une guerre d'extermination lancée contre Israël – la Jordanie et l'Égypte occupaient par la violence ces territoires qu'ils avaient envahis. Avant eux dominait l'Empire britannique qui avait reçu un mandat de la Société des nations, et avant lui l'Empire ottoman.

Les frontières de 1967 sont juridiquement des lignes d'armistice temporaires, ce que consacre la résolution 242 qui proclame le droit d'Israël à des frontières sûres et reconnues et ne réclame aucun retrait sur des frontières qui n'existent pas.

Alors pourquoi cette demande de reconnaissance?

C'est un leurre destiné à tromper. Tout d'abord, en occultant le fait, tellement évident, que l'Autorité Palestinienne n'existe que par la volonté d'Israël, jusques et y compris dans son emprise sur le terrain car, sans Tsahal, il y a belle lurette que le Hamas aurait pris le pouvoir !

Un leurre qui travestit la rupture évidente des accords d'Oslo (art. 9 interdisant toute décision unilatérale) qui ont donné naissance à l'AP.

C'est en cela qu'il y a déclaration de guerre ¹.

Un leurre qui induit une guerre très originale qui, selon les dires mêmes de Mahmoud Abbas, instrumentaliserait le système international et embrigaderait les États du monde pour conduire une guerre contre Israël que les Palestiniens ne peuvent ni mener ni gagner. L'objectif est notamment de pouvoir l'attaquer devant la Cour Pénale internationale pour des « crimes contre l'humanité ² » auxquels l'Autorité palestinienne cherchera à pousser Israël à travers l'instrumentalisation de masses de civils dans des événements sanglants dont elle a la pratique. L'objectif, c'est de faire de tous les Israéliens des parias d'une planète cynique, faisant mine de respecter une effigie du droit international.

De quelle reconnaissance s'agit-il en effet, alors que, par cette rupture, elle se nourrit d'une décision clairement proclamée d'une *méconnaissance* d'Israël comme État juif, juif comme on dit français, anglais, ou chinois. Israël n'a pas pour dénomination officielle « État juif », comme certains médias veulent bien le croire, mais « État d'Israël », pour comprendre en lui différentes origines. Il y a à la Knesset des partis qui se disent « arabes ». Il y a même un parti islamiste. Imaginez-vous en France un parti islamiste à l'Assemblée nationale ? Et pourtant c'est le cas en Israël. Le conseiller intime de Yasser Arafat était aussi député à la Knesset et l'est toujours ³. Accusé d'apartheid, Israël est l'un des rares

peuples globaux du monde. On y trouve des populations de toutes origines, de l'Afrique à l'Asie en passant par l'hémisphère nord ! On y parle toutes les langues du monde, l'arabe est la deuxième langue officielle, plus de 120 origines sont rassemblées !

Mais depuis la fin du XIX^e siècle, et clairement dans la Charte de l'OLP, jamais abolie réglementairement, les Palestiniens refusent aux Juifs la qualité de *peuple* et de peuple ayant droit à l'autodétermination. Ce qui constitue une violation de la décision de l'ONU (résolution 181) qui, par 23 fois, emploie l'expression d'« Etat juif » dans la perspective de créer deux Etats, *juif* et *arabe* (pas « palestinien » car les Juifs étaient alors aussi qualifiés de « Palestiniens »), dans le cadre de la Palestine mandataire qui comprenait le territoire de l'actuelle Jordanie, un Etat dont l'existence fut le résultat de la trahison du mandat de la SDN par l'empire britannique qui transmet l'Etat « arabe » qui aurait dû exister, au shérif Hussein, de la dynastie hachémite et sans rapport avec la population arabe de la Palestine mandataire.

Cette non-reconnaissance des Juifs comme peuple peut étonner quand on part de l'idée, fort répandue, que le peuple palestinien est faible et sans défense et quémande la reconnaissance. Cette vision soigneusement calculée pour la communication avec l'Europe ne correspond pas en fait à la façon dont les Palestiniens se considèrent, comme l'avant garde d'une *oumma* d'un milliard d'individus. Sinon on ne s'expliquerait pas la raison de leur intransigeance vis-à-vis de la reconnaissance d'un Etat juif qui est, pour eux, le verso d'un recto défendant le « droit au retour » de 5 millions de « réfugiés » dans l'Etat d'Israël (dont on comprend alors qu'il ne puisse pas être un Etat *juif*). Un petit peuple en danger – ce qu'était Israël en 1947 – accepterait toute proposition en fonction de l'urgence. Les Palestiniens croient avoir le temps et le nombre pour eux.

C'est une réécriture de l'histoire qui est à l'œuvre qui, d'un côté, essentialise la « Palestine », l'autochtonise – ah ! le mythe des « oliviers palestiniens » ! – et de l'autre fait des Juifs des intrus et des étrangers. Cette réécriture fait violence aux faits historiques et obscurcit les enjeux et les finalités de cette reconnaissance.

C'est effectivement un drôle d'Etat qui demande «reconnaissance».

Un Etat irrédentiste, car, outre la Cisjordanie, il exerce une option sur l'Etat d'Israël. Ainsi, depuis les accords d'Oslo, l'Autorité Palestinienne instrumentalise les 20% de citoyens israéliens d'origine palestinienne⁴ et exige comme condition de la paix le droit au retour de plus de 5 millions de pseudo-réfugiés palestiniens (pseudo car il y a là un cas unique au monde où l'on est « réfugié » de père en fils), c'est-à-dire la subversion démographique d'Israël.

Ce fut là la deuxième étape de la *Pax Palestina* signée sur la pelouse de la Maison-Blanche. Si, à l'avenir, le monde impose à Israël la reconnaissance d'un tel Etat de Palestine, cette étape se verra alors mise en œuvre. La minorité

palestinienne d'Israël se soulèvera pour demander la fin de « l'apartheid » à son endroit. Le « Comité de suivi » des Arabes israéliens a déjà publiquement défini ses objectifs. Puis viendra la revendication du droit au retour des « réfugiés ».

Mais nous ne sommes pas au bout de nos surprises à ce sujet car nous venons d'apprendre de la bouche du représentant de l'OLP au Liban, Abdullah Abdullah, que les « réfugiés » palestiniens, y compris ceux qui vivent dans des camps devenus des établissements durables, ne seront pas considérés automatiquement comme des citoyens palestiniens... Évidemment ils doivent devenir « Israéliens »!

Après-demain, troisième étape, l'Etat de Palestine réclamera-t-il la Jordanie dont 75% de la population est palestinienne (les administrés de l'AP en Cisjordanie étaient aussi avant 1967 des citoyens jordaniens)? Il lui sera facile de fomenter un soulèvement contre une royauté étrangère.

Un Etat non démocratique. Si Israël n'est pas autorisé à être un Etat « juif », par contre la Palestine, sera selon la constitution de l'Etat projeté, « l'Etat du peuple arabe palestinien » (art.1). La souveraineté n'y appartiendra qu'à ce peuple (art 10) qui se définit comme une partie des « nations arabes et islamiques » (art 2). L'islam est sa religion officielle (art 6). Les droits des « monothéistes » seront « respectés » – c'est-à-dire sur le mode d'un privilège et non d'un droit –, ce qui a un fort relent du statut des dhimmis que la Sharia imposait autrefois aux Juifs et aux chrétiens⁵. Pour avoir la nationalité palestinienne, il faut être « arabe » (art. 10 et 13) ou musulman (clef de la nationalité selon l'article 6). La Sharia sera la source du droit (art. 7).

Je n'évoque même pas ici le fait que le Hamas fasse partie de cet Etat (où, de surcroît, les élections ont été repoussées depuis plusieurs années) et qu'il conduit une guerre permanente contre Israël. Or, d'après ses statuts, l'ONU, qui n'est pas habilitée à reconnaître un Etat ou un gouvernement, n'accepte dans ses rangs que « les Etats pacifiques qui acceptent les obligations de la Charte et, au jugement de l'organisation, sont capables de les remplir ».

Est-ce cet Etat que veut reconnaître Alain Juppé qui, par contre, doute que l'Etat d'Israël puisse se dire « juif »? Est-ce cet Etat que Nicolas Sarkozy dit indispensable à la réussite du mirifique « printemps arabe »? Comment un nationalisme aussi réactionnaire a-t-il pu devenir une cause progressiste et morale? Comment, 70 ans après la Shoah, l'Europe peut-elle le cautionner et enfermer Israël dans une telle impasse?

C'est le vieux préjugé contre les Juifs qui est toujours à l'œuvre – n'en doutons pas – mais ce qui est sûr c'est que le pogrom diplomatique dont d'aucuns rêvent de donner le signal à New York sonne le tocsin d'une nouvelle guerre. Et elle n'épargnera pas l'Europe.

Notes

1. La présence dans la délégation palestinienne à l'ONU du député israélien, Ahmed Tibi, en est le signe le plus provocateur. Mahmoud Abbas signifie ainsi que les citoyens israéliens d'origine palestinienne font partie de son Etat de Palestine. Il annonce, ce faisant, son projet de démembrer territorialement Israël des régions où domine la population arabe: la Galilée et la région du petit triangle au centre du pays.
2. Les slogans criés à Ramallah à l'occasion du discours de Mahmoud Abbas sont significatifs: «Bye bye Bibi, rendez-vous à La Haye.»
3. Le même Ahmed Tibi qui, décidément, a une longue histoire. Comment ce comportement serait-il qualifié en France si un député au Parlement devenait le conseiller de l'ennemi? Quel «apartheid»!...
4. Cf. note 1
5. Néanmoins, le représentant de Mahmoud Abbas à New York déclarait ces jours derniers : «Je ne parle pas de déporter tous les Juifs, mais simplement de les expulser.» Le même Mahmoud Abbas déclarait en août 2010, que si un contingent de l'OTAN ou de l'ONU devait se tenir sur les frontières d'un nouvel Etat, il ne devra comporter ni soldat juif (dans le cas de l'OTAN par exemple), ni soldats israéliens. En somme il demandera à la France, par exemple, de pratiquer une discrimination raciale et raciste pour constituer son contingent. Récemment dans un discours à la télévision palestinienne, il accusait les Juifs d'entraîner des chiens et des porcs pour terrifier les Palestiniens, arracher les arbres et souiller la Palestine. Drôle de volonté de paix !